

Dans le cadre de reclassements internes des actions Maroc Telecom au sein du groupe Vivendi Universal, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public les informations suivantes :

- Un apport en nature de 205.122.220 actions, représentant environ 23,33% du capital de Maroc Telecom, de la société Vivendi Telecom International à sa filiale la Société de Participation dans les Télécommunications (SPT), a été réalisé le 30 mars 2005 ;
- Une cession en bourse, en date du 19 avril 2005, d'un bloc de 68.679.301 actions Maroc Telecom, représentant 7,81% du capital, a été effectuée par Vivendi Telecom International à SPT, au prix unitaire de 87,36 DH ;
- Une cession en bourse, en date du 28 avril 2005, d'un bloc de 33.881.789 actions Maroc Telecom, représentant 3,85 % du capital, a été effectuée par Vivendi Telecom International à SPT, au prix unitaire de 87,36 DH.

Suite à ces opérations, SPT détient 307.683.310 actions, soit 34,99 % du capital de Maroc Telecom, franchissant ainsi à la hausse les seuils de participation de 5 %, 10%, 20% et 33,33% dans ledit capital.

Pour rappel, en application de la convention de cession intervenue le 18 novembre 2004 entre le Royaume du Maroc et Vivendi Universal, la SPT s'est portée acquéreur, le 4 janvier 2005, de 140.655.260 actions du capital de Maroc Telecom, soit 16% dudit capital. Cette opération n'a pas été enregistrée en bourse.

Contact CDVM:  
Tel: 037 68 89 27  
E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

CP/EM/009/2005